

Association « DRUMAGYM »

Association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur traite des conditions de l'accès de ses membres aux activités.

ARTICLE 1 – Les adhérents de l'association adhèrent aux statuts et valeurs de cette dernière énoncées notamment dans son article 2 et rappelées ci-après :

- La solidarité et la convivialité entre ses membres
- Le respect de chacun de ses membres
- L'absence d'esprit de compétition dans l'exercice des activités

ARTICLE 2 – CERTIFICAT MÉDICAL

Il est rappelé que, l'association n'étant pas affiliée à une fédération, **un certificat médical annuel** de non-contre-indication sera demandé à l'inscription pour la pratique des activités à tous les adhérents.

ARTICLE 3 – PRATIQUE DES ACTIVITÉS

- Les adhérents sont tenus de se conformer aux consignes de l'animatrice ou de l'animateur.
- Les adhérents peuvent se voir refuser l'accès au cours en cas de retard.
- Les adhérents doivent :
 - ✓ se présenter avec une tenue correcte et adaptée à la pratique de l'activité
 - ✓ respecter l'hygiène
 - ✓ respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition
- Pour les activités en salle, une tenue sportive et des chaussures réservées à la pratique en salle sont obligatoires.

ARTICLE 4 – PLANNING DES ACTIVITÉS

L'année commence en septembre. Pour les vacances scolaires, les activités sont suspendues.

Un tableau d'activités avec lieux, horaires et éventuellement accessibilité est disponible pour les adhérents dès la période d'adhésion annuelle. Il est mis à jour si nécessaire.

Le nombre de participants peut varier en fonction de la capacité des lieux où se pratique l'activité.

ARTICLE 5 – EVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Dans le cadre d'évènements exceptionnels, à l'image de la pandémie de la COVID 19, Le Conseil de l'association pourra prendre les dispositions adaptées aux circonstances

ARTICLE 6 – ABSENCE ANIMATRICE OU ANIMATEUR :

En cas d'absence de l'animatrice ou de l'animateur, le cours ne sera pas remplacé sauf décision du Conseil.

Le présent Règlement Intérieur a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire de Drumagym, tenue le 21 juin 2021, à Drumettaz-Clarafond.

*pour Drumagym
La Présidente / Nicole Flénet*